

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1972.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1973, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 38

DEFENSE NATIONALE

Dépenses ordinaires.

Rapporteur spécial : M. Roland BOSCARY-MONSSERVIN.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Erich Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, Pierre Brousse, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguella, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Georges Lombard, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 2582 et annexes, 2585 (tomes I à III et annexes 45, 46 et 47), 2588 (tomes I et III à VI) et in-8° 685.

Sénat : 65 (1972-1973).

SOMMAIRE

	Pages.
PREMIERE PARTIE. — Présentation d'ensemble du titre III.....	5
A. — Personnels	5
B. — Fonctionnement et entretien des matériels	10
DEUXIEME PARTIE. — Développements.....	13
CHAPITRE PREMIER. — Généralités.....	14
CHAPITRE II. — Questions concernant le personnel.....	19
I. — Personnels militaires	19
a) Effectifs	20
b) Rémunérations	27
II. — Personnels civils	30
a) Effectifs	31
b) Rémunérations	32
III. — Entretien du personnel.....	34
CHAPITRE III. — Fonctionnement et entretien du matériel.....	38
I. — Section commune.....	38
II. — Section Air.....	46
III. — Section Forces terrestres.....	49
IV. — Section Marine.....	51
V. — Section Gendarmerie.....	56
Conclusion	57
Dispositions spéciales.....	59

Mesdames, Messieurs,

Le rapport sur le titre III du budget des Armées sera, cette année, divisé en deux parties : une première partie, très schématique, dans laquelle seront rappelés les éléments essentiels qui constituent ce budget, une deuxième partie, beaucoup plus importante, donnant pour les différents chapitres les renseignements traditionnels que vous avez l'habitude d'y trouver.

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION D'ENSEMBLE DU TITRE III

Les crédits totaux proposés pour le titre III en 1973 s'élèvent à 18,3 milliards de francs sur les 34,8 milliards du budget des Armées, dont ils représentent 52,6 %. L'année dernière, le titre III avait été arrêté à 16,6 milliards : soit une augmentation de 10,15 %.

Environ les trois-quarts de ces crédits, exactement 72 %, sont consacrés au personnel, le reste au fonctionnement et à l'entretien.

A. — Personnels.

Deux éléments sont à prendre en considération : les effectifs, les rémunérations.

a) EFFECTIFS

Globalement ils augmentent, et passent

de 572.006 en 1972	}	soit + 8.590.
à 580.596 en 1973		

Ceci est la somme de deux séries de mesures :

1° Une réduction des effectifs qui porte sur les différents corps, mais n'atteint ni les gendarmes, ni le contingent : c'est l'application de la loi-programme qui prévoit une réduction de 1,5 % par an pendant cinq ans. En fait, elle a été ramenée pour 1973 à 1 % pour l'Air et la Terre, et 0,5 % pour la Marine.

Cela donnera :

- 1.207 emplois militaires et 45,4 millions de francs ;
- 777 emplois civils et 18,6 millions de francs.

Cette mesure devait être accompagnée de réformes de structure, qui jusqu'à maintenant ont été assez fragmentaires et n'ont intéressé que quelques services isolés.

2° *Une augmentation de l'effectif des gendarmes :*

+ 2.310 emplois à réaliser progressivement d'ici le 31 décembre 1973 ;

+ 1.300 appelés à provenir du contingent ;

+ 180 servant outre-mer ;

+ 3.790 emplois nouveaux, au total.

3° *Une augmentation du nombre des appelés :*

+ 5.000 pour l'Armée de Terre ;

+ 220 pour la Marine ;

+ 280 pour l'Armée de l'Air,

+ 5.500 au total.

On cherche à réaliser deux objectifs :

— diminuer les exemptions ;

— augmenter le nombre de jeunes gens qui veulent faire leur service dès dix-huit ans.

Pour 1972, la classe d'âge comprend.. 430.817 jeunes gens.

Le contingent est évalué à 295.000 —
ainsi répartis :

Armées 287.000

Coopération 8.000

Service de défense 300

Les exemptions (raisons de santé) atteindront 117.000 environ et les dispenses 24.000 environ.

Le nombre relativement faible des dispenses par rapport aux exemptions peut paraître assez surprenant. C'est une conséquence des termes trop restrictifs de la loi définissant les dispenses.

On peut se demander comment sont répartis ces effectifs militaires entre les tâches principales dévolues aux Armées : la rationalisation des choix budgétaires classe ainsi les effectifs par programme majeur :

PROGRAMMES MAJEURS	ACTIVE	CONTIN- GENT	VOLON- TAIRES féminines.	PERSON- NEL féminin d'active.	TOTAL
Forces de riposte nucléaire.....	12.289	5.998	»	264	18.551
Forces de manœuvre.....	71.584	122.144	55	785	194.568
Forces de sécurité générale.....	69.053	31.970	85	538	101.646
dont Gendarmerie	(59.604)	(1.150)	(21)		(60.775)
Forces d'action extérieure.....	23.301	21.103	»	46	44.450
dont Gendarmerie	(2.438)				(2.438)
Forces d'usage général.....	29.740	32.641	103	1.975	64.459
Soutien des personnels.....	64.955	45.613	155	4.354	115.077
dont Gendarmerie	(3.673)	(950)	(2)		(4.625)
dont Service de santé.....	(1.709)	(10)	(90)	(1.753)	(3.562)
Soutien des matériels.....	13.468	12.813	»	377	26.658
Administration centrale, recherche et activités diverses	15.754	8.960	2	1.905	26.621
Total	300.144	281.242	400	10.244	592.030

Une partie de ces forces stationne en permanence hors du territoire métropolitain :

— Un corps d'armée constitue les Forces françaises en Allemagne : il est complété par des éléments de l'Armée de l'Air et de la Gendarmerie, en tout : 61.930 personnes.

— A Berlin, l'Armée française est représentée par 2.411 hommes environ, principalement de l'Armée de Terre.

— Dans les Départements d'Outre-Mer :

Réunion	1.111
Antilles, Guyane	3.188

4.299

— Dans les Territoires d’Outre-Mer :	
Djibouti	4.212
Nouméa	3.178
Tahiti (C.E.P.)	5.230
Comores	138
Saint-Pierre-et-Miquelon	32
	<hr/>
	12.790
— Dans les Etats africains et malgache :	
Dakar	2.321
Afrique centrale	1.279
Madagascar	2.669
Divers	314
	<hr/>
	6.583

b) RÉMUNÉRATIONS

1° Ensemble du personnel.

Le titre III comprend des crédits suffisants pour appliquer toutes les hausses de soldes, de traitements et de salaires décidées en 1972, y compris une quatrième tranche de reclassement indiciaire.

En outre, certaines mesures propres aux militaires ont été prises : elles sont très nombreuses, et leur énumération figurera dans la deuxième partie du rapport.

Les principales sont :

— le relèvement de 18 % de l’indemnité pour charges militaires ;

— l’octroi d’un pécule aux officiers quittant le service entre 15 et 18 ans ;

— des améliorations de pyramides de grades intéressant certains officiers et sous-officiers ;

— la modification du calcul de la solde dans certains territoires : Madagascar, Comores.

2° Pour le contingent.

Le budget contient :

- d'une part une augmentation du prêt des appelés, porté de 1,40 F par jour à 1,75 F à partir du 1^{er} juillet 1973 ;
- et d'autre part un certain nombre de dispositions comprises dans l'entretien du personnel.

c) ENTRETIEN DU PERSONNEL

Un certain nombre de mesures tendent à améliorer les conditions d'exécution du service militaire :

- les allocations aux masses d'entretien sont relevées dans l'Armée de Terre ;
- les unités chargées de l'instruction des appelés verront leurs crédits d'instruction légèrement accrus ;
- certains postes de responsabilité pourront être confiés aux appelés ;
- des améliorations de casernements plus importantes que celles prévues au troisième Plan militaire seront entreprises dès 1973.

Les crédits des chapitres d'entretien ont été augmentés de manière à leur permettre de faire face aux hausses de prix ; certains d'entre eux ont été un peu mieux dotés, permettant ainsi la hausse de certaines prestations.

En outre, dans les deux sections Terre et Air, on a procédé à un regroupement dans un seul chapitre de certaines dépenses (énergie, eau, masses d'entretien, chauffage, éclairage...), de manière à faciliter, au point de vue budgétaire, l'expérience des budgets de fonctionnement.

Cette expérience consiste essentiellement en ceci que certains échelons de commandement reçoivent une initiative plus grande dans l'emploi des crédits des formations qui leur sont subordonnées. Ils ne sont pas liés par la nomenclature budgétaire, et une économie faite sur tel poste de dépense peut être reportée sur un autre. Le regroupement des chapitres de masse leur donnera ainsi une aisance supplémentaire.

B. — Fonctionnement et entretien des matériels.

En principe ici, les crédits ont été calculés de manière à couvrir les hausses de prix connues et prévues en 1973 et, en outre, à permettre une amélioration du service. Au cours des années 1970 et 1971, ces chapitres avaient été exagérément diminués, entraînant parfois des incidents graves. Dès 1972, un relèvement a été consenti : il a pu être non seulement maintenu, mais sur certains points accentué en 1973.

Quelques chapitres sont caractéristiques :

a) *Pour les carburants*, les hausses de crédits avaient été, en pourcentage, pour les trois Armées :

— en 1972 : Air 10 % ; Terre 8 % ; Mer 17,1 % ;

— les variations sont en 1973 : Air + 5,2 % ; Terre + 4,4 % ; Mer — 6,7 %.

Cette situation paradoxale est due à une détente sur le marché pétrolier international qui, en fin 1972, a entraîné une baisse des prix particulièrement spectaculaire pour les produits noirs utilisés par la Marine où on note des baisses de prix de 25 à 27 %.

On compte donc, si cette situation se prolonge, pouvoir approvisionner, en 1973, les quantités nécessaires aux consommations de l'année, mais également reconstituer les stocks de réserve, que l'on avait dû entamer sur quelques points.

b) *Entretien des matériels* : pour les matériels majeurs, les crédits avaient été augmentés :

— en 1972 de : Air 14 %, Terre 8,7 %, Aéronavale 8,6 %, Mer 14,6 % ;

— en 1973 : Air 32,8 %, Terre 15,3 %, Aéronavale 13,1 %, Mer 9,6 %.

L'augmentation réelle des crédits d'entretien est un peu plus faible que ces chiffres peuvent le laisser croire : il faut tenir compte, en effet, de l'incidence de la création d'un compte de commerce qui rassemble toutes les opérations faites par les Ateliers industriels de l'aéronautique.

On peut admettre que, dans ce domaine, les hausses de prix ont été de l'ordre de 7 à 8 % en 1972. Si elles ne dépassent pas ces taux en 1973, il y aura une augmentation substantielle de crédits qui doit se traduire, au niveau des Armées, par un retour à des taux corrects d'entretien, ce qui n'avait pas toujours été le cas au cours des années précédentes.

c) *Entretien des immeubles* : une majoration de 10 % a été faite sur l'ensemble des chapitres : elle est à peine supérieure à la hausse des prix, qui est extrêmement variable suivant les régions, mais qui va de 7,6 à 9,4 %. De ce fait, on ne peut que noter, comme les années précédentes, l'insuffisance de ces crédits, entraînant à la longue une dégradation incontestable du patrimoine immobilier de l'Etat.

DEUXIEME PARTIE

DEVELOPPEMENTS

Le plan de cinq ans actuellement en cours d'exécution ne fixe avec précision, dans la loi de programme du 19 novembre 1970, que les autorisations de programme et les crédits de paiement afférents au titre V. Pour le titre III, la loi prévoit simplement, dans son exposé des motifs, une enveloppe globale sur cinq ans de 86,1 milliards de francs, ce qui donnerait, en gros, une annuité de 17,2 milliards pour chacune des années, sans tenir compte des hausses économiques.

Au cours des deux premières années de l'exécution de ce plan, les crédits suivants ont été accordés :

1971 : 15,3 milliards ;

1972 : 16,6 milliards,

et pour 1973 on vous propose un montant total de 18,3 milliards.

L'enveloppe fixée par la loi est donc respectée, l'augmentation des crédits de 1973 par rapport à la moyenne annuelle prévue, 6,4 %, étant voisine de la hausse des prix et salaires d'une seule année, mais un peu inférieure.

Dans l'ensemble des dépenses militaires de 1973, le titre III représente 52,6 %, en légère diminution par rapport à 1972 mais encore supérieur aux 51 % envisagés par le plan.

CHAPITRE PREMIER

GENERALITES

Globalement, le titre III du budget des Armées serait donc doté de 18,3 milliards de francs en 1973 contre 16,6 en 1972, soit une majoration de 1,7 milliard c'est-à-dire + 10,15 % par rapport à 1972.

Cette augmentation est supérieure à l'incidence des hausses économiques qui, pour 1972, sera sans doute comprise entre 6 et 8 %, mais elle est inférieure à la progression des dépenses ordinaires des budgets civils de l'Etat, qui s'élève à 13,5 %.

La répartition des *crédits de paiement* entre les sections varie peu en pourcentage d'une année à l'autre. Si l'on tient compte de la création d'une section budgétaire spéciale pour la gendarmerie, on obtient les résultats suivants :

	1972		1973	
	Crédits. (Millions.)	Pourcentage.	Crédits. (Millions.)	Pourcentage.
Section Commune.....	3.876,3	23,3	4.082,7	22,3
Section Gendarmerie.....	2.323,7	14	2.654,8	14,5
Section Air.....	2.973,8	17,9	3.336,8	18,2
Section Forces terrestres.....	4.957	29,9	5.519,3	30,2
Section Marine.....	2.482,6	14,9	2.706,4	14,8
Total	16.613,4	100	18.300	100

Comme les années précédentes, le projet de budget comprend un certain volume d'*autorisations de programme* appliquées aux chapitres d'entretien des matériels de chaque armée :

1,8 milliard en 1972 ; 2,2 milliards en 1973,

soit une augmentation de 19 % environ. Elle se répartit ainsi entre les sections intéressées :

CHAPITRES D'ENTRETIEN des matériels.	1972	1973	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
<i>Section Air.</i>			
Chapitre 34-71.....	519,6	700,6	+ 181
<i>Section Forces terrestres.</i>			
Chapitre 34-71.....	512	588,8	+ 76,8
<i>Section Marine.</i>			
Chapitre 34-52.....	139,4	165,1	+ 25,7
Chapitre 34-71.....	642	703,9	+ 61,9
	781,4	869	87,6
Total	1.813	2.158,4	+ 345,4

La présentation des modifications de crédits de paiement d'une année sur l'autre est donnée suivant la formule traditionnelle qui distingue les services votés, conséquences financières de décisions anciennes prises au cours d'exercices précédents, et les mesures nouvelles résultant de décisions prises pour 1973 :

	1972	1973			DIFFERENCE
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
	(En millions de francs.)				
Section commune	3.876,3	3.645,8	+ 436,9	4.082,7	+ 206,4
Section Gendarmerie ...	2.323,7	2.523,2	+ 131,6	2.654,8	+ 331,1
Section Air	2.973,8	3.102,8	+ 234	3.336,8	+ 363
Section Forces terrestres.	4.957	5.333,5	+ 185,8	5.519,3	+ 562,3
Section Marine	2.482,6	2.102,2	+ 604,2	2.706,4	+ 223,8
Total	16.613,4	16.707,5	+ 1.592,5	18.300	+ 1.686,6

L'analyse par grandes masses de ces mesures acquises et nouvelles peut se faire ainsi :

Mesures acquises.

	Millions de francs.
Incidence de l'augmentation des rémunérations de la fonction publique intervenues jusqu'au 1 ^{er} juin 1972 ..	+ 406
Mesures statutaires, indiciaires et indemnitaires	+ 128
Extension en année pleine des créations d'emplois de la gendarmerie en 1972	+ 19
Majoration des salaires ouvriers sur la base des salaires au 1 ^{er} avril 1972	+ 19
Majoration des crédits concernant les cotisations de sécurité sociale (part de l'Etat) et la taxe sur les transports en commun	+ 15
Ajustements des crédits évaluatifs ou prévisionnels	+ 30
Non-reconduction de crédits accordés en 1972 à titre non renouvelable (dont 520 millions de francs pour la mise à niveau des chapitres d'entretien des matériels programmés sur l'échéancier 1973)	— 523
Total	+ 94

Mesures nouvelles.

	Millions de francs.	
	—	
Amélioration des conditions d'exécution du service militaire	+	69
Réduction des effectifs	—	64
Renforcement des effectifs de la gendarmerie	+	97
Incidence de l'augmentation des rémunérations de la fonction publique prévue pour le second semestre 1972	+	273
Amélioration de la situation des personnels civils et militaires	+	129
Ajustement des crédits de rémunération (dont + 71 millions de francs à titre de provision pour les hausses prévues des salaires ouvriers)	+	102
Majoration des crédits concernant les prestations familiales	+	21
Augmentation des crédits affectés à l'entretien des personnels	+	89
Ajustement des crédits d'achats de carburants et de combustibles de la flotte	+	16
Ajustement des crédits d'entretien des matériels	+	664
Ajustement des crédits de fonctionnement	+	75
Ajustement des crédits d'entretien des immeubles	+	32
Ajustement des crédits du centre d'expérimentations du Pacifique	+	38
Extension du compte de commerce « Fonds d'approvisionnement de la D.T.C.A. » aux ateliers industriels de l'aéronautique	+	15
Majoration de l'indemnité compensatrice à la S.N.C.F.	+	25
Ajustements divers	+	12
Total	+	1.593

Total général : 94 + 1.593 = 1.687 millions de francs.

La répartition des crédits entre dépenses de personnels et dépenses de fonctionnement demeure à peu près constante en pourcentage, soit globalement pour l'ensemble du titre III, soit par section :

Ensemble du titre III.

	1969	1970	1971	1972	1973
	(En pourcentage.)				
Dépenses de personnels	72,6	72,2	72,7	72,3	72,3
Dépenses de fonctionnement et d'entretien des matériels	27,4	27,8	27,3	27,7	27,7
Total	100	100	100	100	100

Par section.

	SECTION commune.		GENDAR- MERIE		AIR		FORCES terrestres.		MARINE	
	1972	1973	1972	1973	1972	1973	1972	1973	1972	1973
	(En pourcentage.)									
Dépenses de personnels	71,7	71,6	89,6	89,6	65,3	64,2	76,1	76,2	58,3	58,7
Dépenses de fonctionnement et d'entretien des matériels.	28,3	28,4	10,4	10,4	34,7	35,8	23,9	23,8	41,7	41,3
Total	100 %		100 %		100 %		100 %		100 %	

Globalement, le titre III du budget de 1973 présente donc peu de différences avec ceux des années précédentes ; il entérine les mesures prises en 1972, applique aux personnels militaires les hausses de traitements survenues dans la fonction publique et leur ajoute un certain nombre de dispositions particulières. L'effort financier fait en 1972 pour l'amélioration des conditions d'entretien des matériels majeurs et des immeubles est poursuivi et même, dans la mesure où la hausse des prix demeurera dans les limites prévues, accentué.

CHAPITRE II

QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

Les crédits du titre III correspondent donc, pour la plus grande part (72 %), à des dépenses de personnel qui se répartissent ainsi en 1973 :

Section Commune	2.923,9 millions de francs.
Section Gendarmerie	2.379,1 millions de francs.
Section Air	2.140,9 millions de francs.
Section Forces terrestres	4.204,5 millions de francs.
Section Marine	1.589,3 millions de francs.
	<hr/>
Total	13.237,7 millions de francs.

Nous examinerons dans ce chapitre, pour les personnels militaires d'abord, puis pour les personnels civils, d'une part l'évolution des effectifs, d'autre part celle des rémunérations.

I. — Personnels militaires.

Un élément nouveau est intervenu en 1972, c'est l'élaboration du Statut général des militaires qui a été voté par le Parlement le 13 juillet 1972.

Ce statut est important à deux points de vue :

— en lui-même d'abord, puisqu'il rassemble en un seul document les principes généraux d'organisation de la fonction militaire, abroge de nombreux textes plus ou moins anciens et, sur certains points, innove et modernise les dispositions traditionnelles en vigueur auparavant ;

— par sa méthode d'élaboration ensuite, puisque le projet a été soumis au Conseil supérieur de la fonction militaire, dont les membres ont pu étudier chaque disposition et faire part au Ministre des observations que ce projet attirait de leur part.

C'est la première fois que le Conseil supérieur, lui-même de création récente, avait à examiner un document aussi fondamental et dont les conséquences se feront sentir pendant de longues années.

En dehors de ce travail, le Conseil supérieur a été également saisi, en cours d'année, d'un certain nombre de questions qui se sont traduites par des dispositions figurant dans le budget de 1973 :

- mesures catégorielles diverses ;
- parité des rémunérations des militaires et des fonctionnaires civils ;
- problèmes touchant les officiers techniciens.

Ses membres étudient par ailleurs, entre autres, des problèmes importants qui pourront déboucher un jour sur des décisions :

- conditions de transposition aux militaires des mesures prévues pour les fonctionnaires civils de catégorie B ;
- étude d'ensemble de la condition du sous-officier dans les trois armées : recrutement, formation, carrière, rémunération ;
- questions relatives au logement des militaires et à l'accession à la propriété.

a) EFFECTIFS MILITAIRES

1. — Evolution par Section.

De 1972 à 1973, les effectifs militaires ont globalement évolué de la manière suivante :

	1972	1973	DIFFERENCE
Section commune :			
Services communs :			
Administration centrale	58	58	»
Corps de contrôle.....	146	144	— 2
Justice militaire	217	211	— 6
Service de santé.....	5.113	4.916	— 197
Délégation ministérielle pour l'armement	1.703	1.663	— 40
Total section commune.....	7.237	6.992	— 245
Gendarmerie	66.316	70.106	+ 3.790
Section Air	102.423	102.226	— 197
Section Forces terrestres.....	327.722	332.357	+ 4.635
Section Marine	68.308	68.915	+ 607
Total général	572.006	580.596	+ 8.590

En plus de ces effectifs, les Directions dépendant de la Délégation ministérielle pour l'armement et fonctionnant en comptes de commerce, ainsi que les budgets annexes (Poudres et Essences), emploient du personnel militaire dont l'effectif sera en 1973 :

D. M. A. :

Direction technique des armements terrestres	716
Direction technique des constructions aéronautiques	33
Direction technique des constructions navales	1.272
Total	2.021

Budgets annexes :

Poudres	478
Essences	411

Au total, les effectifs militaires proprement budgétaires subissent une augmentation qui résulte de la somme de mouvements divers s'expliquant ainsi :

— Application de la troisième tranche de *réduction des effectifs* civils et militaires :

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	HOMMES du rang.	TOTAL
Armée de Terre.....	524	»	»	524 (1 %)
Armée de l'Air.....	74	424	»	498 (1 %)
Marine	9	48	115	172 (0,5 %)
Divers :				
Service de santé.....	1	»	»	1
Corps de contrôle.....	2	»	»	2
Justice militaire	1	2	»	3
Délégation ministérielle pour l'armement	7	»	»	7
Total	618	474	115	1.207

Les modulations de cette mesure en 1973 seront donc plus importantes qu'au cours des années précédentes, et un peu plus faibles que les prévisions de la loi-programme. Ceci est dû aux grandes difficultés rencontrées pour réaliser ces diminutions. On attend de cette réduction d'effectif une économie de 45,4 millions de francs.

En 1972 déjà, il a été très délicat d'atteindre les chiffres prévus au budget, soit 2.197 emplois, d'autant plus que, la même année, 778 emplois vacants devaient également être supprimés du budget.

On y est parvenu cependant par des mesures ne touchant pas, en principe, les forces opérationnelles, et variables suivant les trois armées :

Dans l'Armée de Terre, on a procédé à des réorganisations mineures touchant les états-majors, les écoles et les services, et par une modification des organismes non combattants de la 11^e division parachutiste : un régiment du génie a été dissous, mais ses deux compagnies de combat ont été maintenues.

Dans l'armée de l'Air, on a, comme en 1971, supprimé quelques postes dans certains états-majors ou services, et réduit l'importance de plusieurs implantations : quatre bases aériennes ont été transformées en simples détachements.

Dans la Marine, où le taux de réduction avait été ramené à 0,5 %, on a allégé plusieurs organismes de soutien, procédé au désarmement anticipé de quelques navires de combat et à la dissolution d'une flottille d'*Alizé*.

Le maintien de cette mesure au cours des deux dernières années du Plan sera certainement une gêne très forte pour les armées. La loi-programme, en imposant cette mesure, avait espéré que, du même coup, seraient introduites des réformes de structure dans l'organisation des armées. Les réformes intervenues étant très ponctuelles, on peut se demander si, sur ce point, la loi-programme ne devrait pas être modifiée.

— *Renforcement de la gendarmerie* : également prévu par la loi-programme, il comprendra en 1973 les mesures suivantes :

Création de postes en métropole..... 2.250

Dont 1.850 pour la gendarmerie départementale.....

Création de postes Outre-Mer..... 180

Augmentation du nombre des appelés..... 1.300

3.730 emplois,

auxquels il faut ajouter 60 gendarmes pour l'armement, soit, au total, 3.790.

Une partie de ces nouveaux effectifs devant être réalisée progressivement en cours d'année, l'augmentation de l'effectif moyen budgétaire est un peu inférieur à ces chiffres, et le coût de cette mesure est évalué à 95,718 millions de francs.

— *Augmentation des effectifs d'appelés* : on continue en 1973 la même politique d'augmentation du contingent, qui facilite la généralisation du service militaire en limitant le nombre des exemptions, et permet à tous les jeunes gens qui le désirent de faire, dès dix-huit ans, leur service militaire actif.

Armée de terre.....	5.000
Gendarmerie de l'air.....	280
Gendarmerie de la marine.....	100
Marine	120
	<hr/>
Total	5.500

Coût : 20,262 millions de francs.

— *Modifications diverses* : Elles résultent de mesures d'importance très différente, qui n'ont parfois aucune influence sur les effectifs réels des personnels :

Le musée de la marine va acquérir la personnalité morale et ses personnels ne sont plus payés sur le budget. —	19
Les élèves de l'école de santé navale, dont les effectifs figuraient jusqu'ici « pour mémoire », seront compris dans les effectifs budgétaires..... +	555
La création d'un compte de commerce à la direction technique des constructions aéronautiques entraîne la débudgétisation du personnel des ateliers industriels de l'aéronautique	— 33
Transformation de magistrats militaires en magistrats civils	— 3
Création de trois postes d'aumôniers..... +	3
etc.	

Au total, ces mesures d'ordre entraînent la création de 607 postes supplémentaires.

— En outre, un certain nombre de *mesures internes* de variation des effectifs, sans incidence financière, sont prévues dans ce budget : 501 emplois d'officiers, sous-officiers et hommes du rang sont supprimés et remplacés par 501 emplois de personnel féminin.

Ceci est la deuxième tranche de « féminisation » qui doit conduire à des effectifs féminins totaux, en fin de l'année 1977, de 3.150.

De même, la suppression de 1.190 emplois de sous-lieutenants appelés, dans les trois Armées, et leur remplacement par 1.190 aspirants, est sans incidence budgétaire.

On peut noter aussi une modification dans le chiffre des volontaires féminines, dont vingt-cinq passent de l'armée de Terre au service de santé.

— Une remarque particulière doit être faite concernant l'effectif des *médecins militaires* : en 1973, on prévoit un effectif réel de 2.030 médecins, légèrement en hausse sur 1972 (1.994), pour un effectif budgétaire de 2.088.

On sait qu'un nombre assez important de postes de médecins militaires ne sont pas tenus, ou le sont par de jeunes médecins du contingent.

Or, dans le même temps, les médecins militaires servant hors budget et hors cadres sont nombreux :

Hors budget	820	dont 500 à la Coopération ;
		et 162 aux Affaires étrangères ;
Hors cadres	201	dont 69 aux Anciens combattants ;
		33 à la Marine marchande ;
		26 aux Affaires étrangères.

On peut se demander s'il ne vaudrait pas mieux affecter les médecins militaires existants d'abord à leurs tâches normales dans les Armées, et revoir, dans certaines limites, l'aide fournie à des services totalement extérieurs aux Armées : Marine marchande, Anciens combattants, etc.

2. — Evolution par grade et origine statutaire.

Pour les armées de Terre, de l'Air et de Mer et pour la Gendarmerie, il est intéressant d'apprécier la répartition actuelle des effectifs entre les personnels de carrière, les personnels sous contrat et les appelés du contingent :

	SECTION commune.	GENDAR- MERIE	ARMEE de l'Air.	ARMEE de Terre.	MARINE	TOTAL	DIFFE- RENCE par rapport à 1972.
Officiers et assimilés :							
Active	4.263	2.053	7.394	20.024	4.227	37.961	— 595
Contingent	10	»	101	345	178	634	— 1.190
Total	4.273	2.053	7.495	20.369	4.405	38.595	— 1.785
Sous-officiers :							
Active	418	65.428	42.682	56.245	25.333	190.106	+ 4.698
Sous contrat P. D. L. (1) ..	300	»	190	969	411	1.870	+ 436
Contingent	»	78	1.883	8.162	661	10.784	+ 1.512
Total	718	65.506	44.755	65.376	26.405	202.760	+ 6.646
Hommes du rang :							
Active	21	»	5.559	23.725	16.160	45.465	— 3.147
Sous contrat P. D. L. (1) ..	6	»	4.725	10.204	5.956	20.891	— 103
Contingent	»	2.522	36.748	207.375	15.663	262.308	+ 6.478
Total	27	2.522	47.032	241.304	37.779	328.664	+ 3.228
Personnels féminins :							
Active	1.884	»	2.799	5.198	296	10.177	+ 501
Volontaires féminines....	90	25	145	110	30	400	»
Total	1.974	25	2.944	5.308	326	10.577	+ 501
Total général :							
Active	6.586	67.481	58.434	105.192	46.016	283.709	+ 1.457
Sous contrat P. D. L. (1) ..	306	»	4.915	11.173	6.367	22.761	+ 333
Contingent	100	2.625	38.877	215.992	16.532	274.126	+ 6.800
Total	6.992	70.106	102.226	332.357	68.915	580.596	+ 8.590
Différence par rapport à 1972	— 245	+ 3.790	— 197	+ 4.635	+ 607	+ 8.590	»

(1) P. D. L. : pendant la durée légale.

La proportion du contingent dans les effectifs des Armées sera de 47,2 % pour l'ensemble des Armées en 1973 ; plus précisément, cette proportion sera de 65 % pour les Forces terrestres, 38 % pour l'armée de l'Air et 24 % pour la Marine.

3. — Engagements et rengagements.

L'importance du volume des engagements et des rengagements est évidemment considérable dans un régime de service militaire de douze mois, où un nombre assez faible de postes peut être tenu par du personnel du contingent suffisamment instruit. Ceci est vrai surtout à l'Air et à la Marine où les matériels sont très complexes, mais le devient peu à peu aussi dans l'Armée de Terre avec la mise en service de matériels nouveaux dont certains sont déjà très élaborés.

Or, le rythme des engagements et rengagements ne paraît pas s'accélérer de manière comparable à cette évolution :

	1971			PREVISIONS 1972		
	Engagements.	Rengagements.	Total.	Engagements.	Rengagements.	Total.
Armée de Terre.....	10.580	184	10.764	10.000		
Armée de l'Air.....	2.807	4.991	7.798	2.200	5.600	7.800
Marine	4.993	7.549	12.542	5.350	7.500	12.850

Pour l'Armée de Terre, les besoins exprimés pour 1973 s'élèvent à 13.650 : il est douteux que ce chiffre puisse être atteint.

Pour la Marine, il faudrait chaque année un volume de 5.500 engagements nouveaux : ce chiffre a été dépassé pour la dernière fois en 1969. Il n'a plus été atteint depuis. Pour favoriser les engagements, la Marine a entrepris :

— d'une part, d'augmenter l'effort du service de documentation en développant notamment la publicité faite pour les carrières de la Marine. Cette action a déjà entraîné un très important accroissement du nombre des demandes de renseignements, mais il est trop tôt pour connaître les résultats au niveau de l'engagement ;

— d'autre part, d'améliorer les perspectives de carrière offertes au personnel, par une modification de la pyramide des grades, qui fait l'objet d'une mesure nouvelle demandée au budget de 1973. Ceci, en rendant plus attrayant le service dans la Marine, devrait favoriser l'engagement.

b) RÉMUNÉRATION DES MILITAIRES

Les personnels militaires bénéficient des mêmes dispositions que celles prises pour l'ensemble de la fonction publique : nous avons vu que la loi du 13 juillet 1972 le prévoyait formellement. Le budget comprend donc, évaluées en année pleine, les conséquences des augmentations d'effectifs, des augmentations de rémunération, des mesures statutaires, indiciaires et indemnitaires, des majorations des prestations familiales, etc., décidées en 1972.

Ce sont essentiellement :	Millions de francs.
Augmentation des rémunérations de la fonction publique : valeur du point d'indice majorée de 8,2 % en 1972	370
Extension en année pleine des emplois créés en 1972.	19,3
Extension en année pleine de la majoration du prêt des appelés en 1972	13,8
Relèvement du plafond de la Sécurité sociale.....	10,5
Relèvement des allocations familiales	18,3
Total	431,9

Quant aux mesures spéciales aux personnels militaires, elles s'analysent ainsi :

<i>Personnels de carrière :</i>	Coût (en millions de francs).
<i>Mesures générales :</i>	—
Officiers et sous-officiers : relèvement (+ 18 %) de l'indemnité pour charges militaires.....	70,2
Officiers : octroi d'un pécule aux officiers quittant le service entre quinze et dix-huit ans.....	6
Sous-officiers : quatrième tranche de reclassement indiciaire (mesures prises en faveur des fonctionnaires civils des catégories C et D et « rattrapage » des sous-officiers)	94
Personnels féminins : première tranche de l'alignement sur la pyramide des grades et les échelles de soldes des officiers et sous-officiers (coût : 13,2 millions, gagé par les soldes négatifs de la transformation d'emplois de personnels masculins en personnels féminins)	Mémoire.
Total	170,2

Mesures particulières :

Armée de Terre :

Amélioration de la pyramide des hommes du rang (pourcentage de caporaux-chefs passant de 35 à 40 %).....	12,2
Indemnité pour connaissance de certaines langues étrangères	0,09
Extension de l'indemnité allouée aux personnels servant dans les stations du réseau de transmissions par tropodiffusion	0,08

Armée de l'Air :

Amélioration de la pyramide des officiers (+ 69 officiers supérieurs)	1
Amélioration de la pyramide des grades des sous-officiers (+ 630 adjudants et adjudants-chefs)	1
Augmentation du pourcentage des sous-officiers bénéficiant de l'échelle de solde IV (passant de 42 à 42,5 %)	0,4
Avancement des hommes du rang d'active P. D. L....	Mémoire.

Marine :

Amélioration de la pyramide des grades des officiers mariniers et quartiers-mâtres (dont transformation de 3.000 quartiers-mâtres en seconds-mâtres)	3,5
Relèvement de la majoration d'embarquement, portée de 10 à 12,5 % pour les personnels autres que les personnels à solde mensuelle	1,3

Gendarmerie :

Triplement de la prime complémentaire de police des sous-officiers	12,6
Amélioration de la pyramide des grades des sous-officiers (tranche 1973 : 750 sous-officiers)	1,6
Relèvement de l'indemnité pour usage de bicyclette ou vélomoteur	1
Polynésie et Nouvelle-Calédonie : relèvement de la prime de risque des auxiliaires.....	0,02
Saint-Pierre-et-Miquelon : relèvement du taux de l'indemnité de cherté de vie.....	0,02

Outre-Mer :

Modification du régime des rémunérations à Madagascar et aux Comores.....	3,6
Alignement sur le régime métropolitain du régime d'attribution de l'indemnité d'installation et des frais de déplacement des militaires originaires des départements d'outre-mer	0,3
Réduction de la durée des séjours à Saint-Pierre-et-Miquelon	— 0,3
	<hr/>
Total	38,4

Contingent :

Relèvement du prêt à 1,75 F par jour au lieu de 1,40 F à partir du 1 ^{er} juillet 1973.....	17,9
Nouveau régime de solde des aspirants et sergents P. D. L. (coût : 14,4 millions, gagé par la transformation de 1.190 postes de sous-lieutenants en postes d'aspirants).....	Mémoire.
Amélioration de la pyramide des hommes du rang P. D. L. servant dans la Marine : création de 100 seconds-mâîtres et suppression de 100 matelots	Mémoire.
Financement du régime d'allocations aux militaires et à leurs familles ne bénéficiant d'aucune protection sociale.....	2,2
	<hr/>
Total	20,1

Total général : 431,9 + 170,2 + 38,4 + 20,1 = 660,6 millions de francs.

II. — Personnels civils.

On se souvient qu'en 1972 la rémunération de la totalité des personnels civils a été groupée à la Section commune du budget, au lieu d'être répartie dans chacune des quatre sections, suivant les services auxquels ils étaient affectés.

Nous trouvons donc, en 1973, leurs rémunérations principales groupées dans cinq chapitres de la Section commune :

CHAPITRES	1972	1973	DIFFERENCE
(En millions de francs.)			
31-01. — Traitements et indemnités du Ministre, des membres de son cabinet et des personnels civils de l'administration centrale.....	69,8	76,3	+ 6,5
31-21. — Traitements et indemnités des personnels civils non ouvriers....	510	571	+ 61
31-23. — Délégation ministérielle pour l'armement. — Traitements et indemnités des personnels civils non ouvriers	167,5	165	— 2,5
31-31. — Salaires et accessoires de salaires des personnels civils ouvriers....	754,2	824,2	+ 70
31-33. — Délégation ministérielle pour l'armement. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers	172,3	142,6	— 29,7
Total	1.673,8	1.779,1	+ 105,3

A ces crédits viennent s'ajouter les rémunérations des personnels civils et ouvriers payés sur les budgets annexes et les comptes de commerce. La diminution de crédits apparaissant aux deux chapitres intéressant la Délégation ministérielle pour l'armement, correspond à l'extension de la procédure du compte de commerce à deux ateliers industriels de l'aéronautique : la rémunération de leur personnel est donc imputée sur ce compte dès le 1^{er} janvier 1973.

a) EFFECTIFS DU PERSONNEL CIVIL

Le tableau suivant donne leur évolution globale par grandes catégories statutaires :

	FONCTION- NAIRES titulaires.	CONTRAC- TUELS et auxiliaires.	OUVRIERS	PERSON- NELS étrangers (F. F. A.)	TOTAL
Administration centrale.....	2.331	58	547	»	2.936
Personnels civils extérieurs...	19.751	3.362	33.208	5.779	62.100
Corps de contrôle.....	»	8	»	»	8
Justice militaire.....	26	»	»	»	26
Service de documentation exté- rieure et de contre-espion- nage	1.663	139	6	»	1.808
Postes permanents à l'étranger.	15	144	13	»	172
Service de santé.....	»	121	»	»	121
Délégation ministérielle pour l'armement (crédits budgé- taires)	2.584	2.718	5.376	»	10.678
Total	26.370	6.550	39.150	5.779	77.849
Différence avec 1972.....	— 262	— 604	— 2.805	— 23	— 3.694

La diminution globale de 3.694 emplois peut d'expliquer ainsi :

Réduction d'effectif de 1,5 %.....	— 777
Extension du compte de commerce aux ateliers indus- triels de l'aéronautique.....	— 2.855
Gage de la création d'une légion de gendarmerie propre à la délégation ministérielle pour l'armement.....	— 23
Ensemble de mouvements en plus ou en moins intéres- sant un certain nombre de services.....	— 39
Total	— 3.694

Si l'on veut avoir une vue complète du personnel civil travaillant pour la Défense nationale, il faut ajouter les effectifs hors budget qui sont payés sur les budgets annexes et sur les comptes de commerce, à savoir :

	FONCTION- NAIRES titulaires.	CONTRAC- TUELS et auxiliaires.	OUVRIERS	TOTAL
<i>Délégation ministérielle pour l'armement (comptes de commerce) :</i>				
1973	6.633	2.544	43.542	52.719
Différence avec 1972.....	+ 323	+ 326	+ 1.611	+ 2.260
<i>Budgets annexes :</i>				
<i>Poudres :</i>				
1973	603	111	1.907	2.621
Différence avec 1972.....	— 7	— 305	— 2.403	— 2.715
<i>Essences :</i>				
1973	400	60	1.253	1.713
Différence avec 1972.....	— 7	— 3	+ 6	— 4
<i>Total :</i>				
1973	1.003	171	3.160	4.334
Différence avec 1972.....	— 14	— 308	— 2.397	— 2.719
<i>Effectifs totaux hors budget :</i>				
1973	7.636	2.715	46.702	57.053
Différence avec 1972.....	+ 309	+ 18	— 786	— 459

Les différences par rapport à 1972 s'expliquent par des considérations propres à chacun de ces organismes.

b) RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL CIVIL

On retrouve ici les deux mêmes causes d'augmentation des crédits : celle qui a trait à l'application générale du statut de la fonction publique, et celle qui est particulière au personnel civil de la Défense nationale.

Causes générales.

	Millions de francs.
Valeur du point d'indice majorée de 8,2 %	36,6
Salaires majorés de 8 % en 1973	19,6
Quatrième tranche de reclassement indiciaire des personnels des catégories C et D	6,1
Création du grade d'agent d'administration principal en application du décret n° 71-860 du 13 octobre 1971	1,9
Relèvement du plafond de la Sécurité sociale	1,4
Relèvement des allocations familiales.....	2,4
Participation aux charges de transport en commun de la Région parisienne	2,9
Nouveau régime de congés de maladie des ouvriers ..	2,5

Causes particulières.

Personnels titulaires :

Reclassement des agents de service de deuxième catégorie dans le corps des agents de service et amélioration de leur régime d'indemnités forfaitaires ...	0,01
Amélioration de la pyramide des techniciens d'études et de fabrications	0,1
Ajustement des crédits affectés au paiement des indemnités pour travaux supplémentaires des personnels administratifs des services extérieurs	11,5
Création d'une indemnité de sujétion pour les personnels du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage	4,3
Relèvement du taux de la majoration spéciale allouée aux personnels civils français en Allemagne	0,1
Attribution d'une indemnité compensatrice de perte au change aux personnels français des Forces françaises en Allemagne, pour compenser le changement de parité du mark	0,3

Personnels contractuels :

Extension à des agents sur contrat des catégories B et C des mesures de reclassement indiciaire prévues pour les personnels des catégories C et D ... 0,3

Personnels auxiliaires :

Extension aux auxiliaires des mesures de reclassement indiciaire prévues pour les personnels des catégories C et D..... 0,02

Personnels ouvriers :

Amélioration de la pyramide des chefs d'équipe et conséquences sur la pyramide des ouvriers manuels et professionnels..... Mémoire.

Intégration de postes de radio-dépanneurs dans les effectifs des techniciens à statut ouvrier..... Mémoire.

Total 90

III. — Entretien du personnel.

Une attention particulière a été portée cette année à l'amélioration des conditions de vie du personnel du contingent : d'une part, nous avons vu plus haut que le prêt sera porté à 1,75 F par jour à partir du 1^{er} juillet 1973, d'autre part certaines dispositions, qui bénéficient évidemment aux appelés comme au reste du personnel, ont été incluses dans les chapitres concernant l'entretien du personnel, le fonctionnement ou même le titre V :

— Augmentation des *primes d'alimentation*, pour faire face aux hausses importantes de prix :

ALIMENTATION	1972	1973	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			Pourcentage.
Section Air	131,3	145,5	+ 14,2	+ 10,8
Section Forces terrestres.....	463,5	475	+ 11,5	+ 2,5
Section Marine.....	155,4	168	+ 12,6	+ 8,1
Section Gendarmerie	4,4	7,4	+ 3	+ 68

Le taux exceptionnellement élevé de l'augmentation des dépenses de Gendarmerie est lié au doublement, en 1973, de son effectif d'appelés.

— Majoration de 10 % des taux de *primes* allouées aux *masses d'entretien* de l'Armée de Terre, au-delà de la couverture des hausses de prix :

MASSES D'ENTRETIEN	1972	1973	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			Pourcentage.
Section Air.....	88,9	96,3	+ 7,4	+ 8,3
Section Forces terrestres.....	207	272,3	+ 65,3	+ 31,5
Section Marine.....	5,3	5,9	+ 0,6	+ 11,3
Section Gendarmerie.....	54	61,1	+ 7,1	+ 13,1

Ces chiffres ne sont d'ailleurs pas exactement comparables, la notion de masse ne recouvrant pas dans les trois Armées, et particulièrement dans la Marine, les mêmes besoins : l'augmentation, beaucoup plus sensible pour la Terre, correspond à un désir très net d'amélioration du sort de la troupe.

— Développement des subventions aux *clubs sportifs* des unités (Section commune. — Chapitre 37-95. — Subventions).

— Le service de l'*action sociale des Armées* voit ses moyens augmenter par rapport à l'année précédente :

Section commune. — Chapitre 33-83. — Action sociale, subventions :

1972 49,4 millions de francs.
 1973 63,7 millions de francs.

Différence + 14,3 millions de francs,

Soit 28,9 %.

Ces crédits supplémentaires poursuivent l'effort commencé en 1972 en vue d'améliorer l'action de l'administration dans le domaine des œuvres sociales en faveur des agents de l'Etat :

	Millions de francs.
Subvention aux cantines	4,1
Subvention aux sociétés mutualistes	1,6
Subvention aux centres de vacances	1,4
Secours	1,2
Aide aux mères	0,7
Allocation aux militaires ne bénéficiant d'aucune protection sociale	2,2
Loisirs éducatifs des appelés	0,6
Aide aux familles à faibles ressources séjournant dans les établissements de vacances	0,6
Aide aux personnels des sous-marins nucléaires et à leurs familles	0,06
Action sociale, médico-sociale et culturelle	0,6
Action en faveur des personnels retraités	0,7
Crèches, centres sociaux éducatifs et institut médico-pédagogique	0,7
Classe de neige, foyers de jeunes travailleurs et aide aux militaires hospitalisés	0,04
Promotion sociale et reclassement des personnels	0,5

— Les chapitres de *frais de déplacement* et de remboursement de frais sont également augmentés :

FRAIS DE DEPLACEMENT et remboursement de frais.	1972	1973	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
Section commune (10 chapitres).....	26,3	28,1	+ 1,8
Section Gendarmerie.....	71,5	90,4	+ 18,9
Section Air	60,3	67,7	+ 7,4
Section Forces terrestres.....	86,7	93,7	+ 7
Section Marine.....	38,9	42,2	+ 3,3
Total	283,7	322,1	+ 38,4

Soit environ 13,5 % de hausse.

— Pour mémoire : il est prévu au titre V, chapitre 54-61 de la section Forces terrestres, pour l'amélioration du casernement : installation du chauffage central :

— 60 millions de francs en autorisations de programme ;

— 16,5 millions de francs en crédits de paiement,
en supplément au programme normal de rénovation.

CHAPITRE III

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DU MATERIEL

Les crédits d'entretien du matériel et de fonctionnement des armes et des services, qui correspondent aux quatre dernières parties du titre III du budget, se répartissent ainsi en 1973 :

Section commune	1.158,8 millions de francs
Section Air	1.196 millions de francs
Section Forces terrestres	1.315 millions de francs
Section Marine	1.117 millions de francs
Section Gendarmerie	275,7 millions de francs
<hr/>	
Total	5.062,5 millions de francs

Soit 27,67 % du titre III.

I. — Section commune.

Elle comprend plusieurs services qui doivent être examinés séparément :

1° Administration centrale.

Chapitre 34-01. — Dépenses de matériel :

1972	15,4 millions de francs
1973	17 millions de francs
<hr/>	
	+ 1,6 million de francs

Soit 10,4 %.

Cet ajustement, destiné en principe à faire face à l'augmentation des charges de fonctionnement ainsi qu'aux frais de fonctionnement du centre de traitement de l'information du Secrétariat général pour l'administration, paraît à peine supérieur à la hausse probable des prix, bien que les charges réelles du service aient augmenté.

2° *Service d'information et de relations publiques des Armées.*

Chapitre 34-03 :

1972	3,8 millions de francs
1973	4,3 millions de francs
	<hr/>
	+ 0,5 million de francs

Soit + 13,2 %.

Chapitre 34-82 :

1972	1,8 million de francs
1973	1,9 million de francs
	<hr/>
	+ 0,1 million de francs

3° *Justice militaire.*

Crédits inchangés d'une année à l'autre :

Chapitre 34-52. — Matériel et fonctionnement : 0,6 million de francs.

4° *Service de santé.*

Chapitre 34-61 :

1972	89,8 millions de francs
1973	93,6 millions de francs
	<hr/>
	+ 3,8 millions de francs

Soit + 4,2 %.

L'augmentation des crédits de fonctionnement est faible ; elle devrait cependant permettre de faire face au relèvement des prix de journée d'hospitalisation dans les hôpitaux civils et militaires, ainsi qu'à la hausse des prix en général. Mais on sait que les crédits budgétaires ne sont pas la seule ressource du service, qui reçoit aussi les versements de la clientèle payante.

Les sommes attendues de ces remboursements sont évaluées à 93,2 millions de francs pour 1972 et 113,8 millions de francs pour 1973.

Le prix moyen de la journée d'hôpital a été fixé en 1972 à 90 F : en fait, le coût réel est nettement plus élevé dans la plupart des hôpitaux militaires, l'exécution de travaux de réfection dans certains d'entre eux (Percy, Val-de-Grâce) ayant réduit leur activité sans pour autant diminuer l'importance de leurs frais généraux.

A titre de comparaison, les prix de la journée dans les hôpitaux dépendant de l'Assistance publique de Paris s'élèvent à 186,50 F en médecine et 281 F en chirurgie ou maternité. Mais les règles comptables suivies pour la détermination de ces prix diffèrent profondément de celles utilisées dans les Armées.

5° *Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.*

Trois chapitres de matériel :

CHAPITRES	1972	1973	DIFFERENCE	
			(En millions de francs.)	Pourcentage.
34-70. — Matériel et fonctionnement	7,9	9,4	+ 1,5	+ 19
34-71. — Loyers	0,31	0,33	+ 0,02	+ 6,4
34-72. — Achat et entretien du parc automobile.....	0,28	0,44	+ 0,16	+ 57

Ces modifications, importantes en pourcentage, correspondent à l'ajustement des crédits aux besoins réels du service, compte tenu de la hausse des prix, mais aussi de la modernisation des moyens techniques mis à sa disposition.

6° *Sécurité militaire.*

Chapitre 34-81. — Entretien des matériels et fonctionnement :

1972	2,8 millions de francs
1973	2,9 millions de francs

+ 0,1 million de francs,

Soit + 3,6 %.

7° *Service de l'action sociale.*

Chapitre 34-83. — Matériel et fonctionnement :

1972	6,16 millions de francs
1973	6,33 millions de francs
	<hr/>
	+ 0,17 million de francs

Soit + 2,8 %.

Cette faible augmentation résulte de deux opérations qui se compensent à peu près :

— non-renouvellement de crédits accordés en 1972 pour le remplacement du matériel dans les villages de vacances (0,9) ;

— crédit supplémentaire de 1,06 million accordé en 1973 pour l'équipement en matériel d'établissements nouvellement créés et l'entretien du domaine immobilier.

8° *Postes permanents à l'étranger.*

Chapitre 34-84. — Matériel :

1972	8 millions de francs
1973	8,4 millions de francs
	<hr/>
	+ 0,4 million de francs

Soit + 5 %.

Faible majoration qui tient compte en partie seulement de l'augmentation des charges dans les divers pays où siège une représentation militaire française.

9° *Délégation ministérielle pour l'armement.*

Chapitre 34-86. — Fonctionnement :

1972	99,2 millions de francs
1973	105,8 millions de francs
	<hr/>
	+ 6,6 millions de francs

Soit + 6,6 %.

Seules sont financées sur ce chapitre les activités proprement étatiques de la D. M. A. ; l'augmentation, assez faible en pourcentage, provient d'un ensemble de mesures complexes, dont certaines ont des compensations ou des répercussions sur les comptes de commerce de la Direction technique des constructions navales ou de la Direction technique des armements terrestres.

On peut citer, à titre d'exemple intéressant ce chapitre, les mesures nouvelles suivantes :

	Millions de francs.
— suppression de 68 emplois de gardiens civils remplacés par des gendarmes.....	— 0,149
— relèvement des indemnités de déplacement..	+ 0,846
— relèvement de l'indemnité de stage.....	+ 0,024
— dotation de fonctionnement d'organismes rattachés à la Délégation ministérielle pour l'armement	+ 5,545
— dépenses d'entretien des élèves de l'Ecole polytechnique : chauffage, éclairage, eau, etc.	+ 0,700

10° *Direction des centres d'expérimentations nucléaires.*

Chapitre 34-90. — Fonctionnement et entretien :

1972.....	132	millions de francs
1973.....	137,4	millions de francs
	+ 5,4	millions de francs

Soit + 4 %.

Cette faible hausse globale résulte de deux opérations qui se compensent partiellement :

— un ajustement des crédits de fonctionnement : entretien immobilier, entretien des matériels d'exploitation, de transport, rendu nécessaire par l'activité prévue en 1973, soit une augmentation de 8,97 millions de francs, ce qui représente 6,8 % des crédits de 1972 ;

— un transfert de crédits à la Section Air correspondant aux dépenses d'assistance aux escales et de redevances aéronautiques.

11° Organismes interarmées.

Chapitre 34-92. — Fonctionnement :

1972	9,1 millions de francs
1973	12,2 millions de francs

+ 3,1 millions de francs

Soit + 34 %.

Ces crédits comprennent des transferts en provenance de chapitres supprimés de la Section commune, à la suite d'une restructuration des moyens budgétaires des organismes interarmées.

La seule mesure venant augmenter les moyens propres de ces services (service interarmées de l'entraînement physique et des sports, bureau de codification des matériels, etc.), y compris l'entretien de leurs immeubles, s'élève à 1,8 million de francs, c'est-à-dire 19,7 % des crédits de 1972.

12° Entretien des immeubles.

	1972	1973	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)		Pourcentage.	
Chap. 35-01. — Administration centrale	4,3	4,9	+ 0,6	+ 13,9
Chap. 35-91. — Entretien des logements domaniaux	16,5	17	+ 0,5	+ 3

L'entretien de ces immeubles a été confié, par une convention particulière, à la S. O. G. I. M. A. : l'augmentation prévue correspond aux termes de cette convention.

La Section commune comprend enfin un certain nombre de chapitres d'importance secondaire, mais dont certains nécessitent quelques explications :

On trouve tout d'abord un certain nombre de subventions :

Chapitre 36-87. — Direction des recherches et moyens d'essais.
— Subventions à l'O. N. E. R. A. et à l'École polytechnique :

1972.....	94,3 millions de francs.
1973.....	106,5 millions de francs.

+ 12,2 millions de francs.

Soit + 12,9 %.

Seule la subvention à l'École polytechnique augmente : elle est destinée à couvrir ses nouveaux besoins de fonctionnement (laboratoire et école).

Chapitre 37-86. — Contribution au budget annexe des poudres : cette subvention de 8 millions de francs, comme en 1972, correspond à l'entretien des installations de stockage des poudres et au paiement des rentes « accidents du travail ».

Chapitre 37-95. — Subventions diverses : doté en 1972 de 178,1 millions de francs, il passe à 178,6 millions en 1973. Ces crédits couvrent des subventions à des organismes très divers : association de militaires de réserve, développement technique et enseignement scientifique, etc.

La plus importante, demeurée inchangée de 1972 à 1973, est celle de la Caisse nationale militaire de Sécurité sociale : 175,3 millions de francs. La gestion de l'année 1970 s'était soldée par un déficit de 14 millions de francs environ, celle de 1971 par un excédent de recettes de 50 millions de francs. Ce renversement de la situation est dû à l'importance de la subvention sans doute, mais aussi à certaines mesures de réorganisation intérieure.

On prévoit qu'en 1972 et 1973, la gestion sera à peu près équilibrée, compte tenu de la subvention, mais il reste un déséquilibre fondamental du compte « retraités » dont les dépenses sont, chaque année, très supérieures aux recettes : l'augmentation de la longévité et l'importance des soins aux personnes âgées ne peuvent qu'accentuer le phénomène.

Chapitre 37-81. — Frais de contentieux. — Règlement des dommages et accidents du travail :

1972	63,8 millions de francs
1973	67,8 millions de francs

+ 4 millions de francs

Soit + 6,3 %.

L'augmentation de 4 millions de francs intéresse la couverture des accidents du travail (personnel ouvrier).

Chapitre 37-91. — Participation aux dépenses de fonctionnement des organismes internationaux :

1972.....	36,3 millions de francs
1973.....	39,3 millions de francs

+ 3 millions de francs

Soit + 8,3 %.

Chapitre 37-92. — Participation aux frais de fonctionnement du groupe consultatif d'assistance militaire en France :

1972.....	0,9 million de francs
1973.....	0,9 million de francs

Chapitre 37-93. — Financement des dépenses de coopération et d'assistance militaire :

1972	»
1973.....	6 millions de francs

+ 6 millions de francs

Ce chapitre nouveau rassemble les dépenses supplémentaires de fonctionnement et d'entretien liées aux actions de coopération et d'assistance qui restent supportées par les Armées.

Chapitre 37-98. — Versement à la S. N. C. F. de l'indemnité compensatrice des réductions de tarifs accordées pour le transport des militaires et marins isolés :

1972	303 millions de francs
1973	328 millions de francs

+ 25 millions de francs

Soit + 8,2 %.

Le montant de cette indemnité est déterminé en partant des résultats du dernier exercice connu (1971) et en tenant compte des hausses de tarifs connues en 1972 et d'une provision pour hausses éventuelles en 1973. On a estimé que l'importance du trafic n'évoluerait pas de façon importante de 1972 à 1973.

II. — Section Air.

a) Carburants de l'Armée de l'Air :

Chapitre 34-41 :

1972	384,2 millions de francs
1973	404 millions de francs
	<hr/>
	+ 19,8 millions de francs

Soit + 5,1 %.

Une diminution sensible du prix des carburants, constatée dès le début de 1972, a permis d'approvisionner des quantités nettement supérieures à ce qui avait été prévu. En 1973, le nombre d'heures de vol pourra augmenter légèrement et être porté aux environs de 517.000 heures, sans entamer pour autant les réserves de carburants. La mise en service en 1973 d'appareils à grosse consommation unitaire, Mirage F 1, Jaguar, Mirage F 5, légitime la légère augmentation des crédits demandés.

b) Entretien et réparation du matériel autre que les avions.

Chapitre 34-51 :

1972	26 millions de francs
1973	29 millions de francs
	<hr/>
	+ 3 millions de francs

Soit + 11,5 %.

L'augmentation de crédits permet de faire face aux hausses de prix et, dans une certaine mesure, d'assurer le maintien à un niveau satisfaisant du stock de pièces de rechange.

c) *Entretien du matériel aérien* par la D. T. C. A.
(chap. 34-71).

Autorisations de programme :

1972	519,6 millions de francs
1973	700,6 millions de francs
	<hr/>
	+ 181 millions de francs

Soit + 34,8 %.

Crédits de paiement :

1972	427,6 millions de francs
1973	567,8 millions de francs
	<hr/>
	+ 140,2 millions de francs

Soit + 32,7 %.

Ce chapitre ne supporte que les frais de main-d'œuvre et de fonctionnement, puisque les achats de rechanges pour le matériel de série sont payés sur le titre V.

D'autre part, l'extension du compte de commerce aux opérations conduites par les ateliers industriels de l'aéronautique entraîne une augmentation des crédits de ce chapitre, puisque toutes les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'amortissement sont supportées par lui dans le cadre de cette nouvelle comptabilité. Il a donc fallu réévaluer d'autant la dotation des chapitres qui supportent les commandes qui seront passées aux A. I. A.

Pour le chapitre 34-71, cette majoration est de 141,7 millions de francs en autorisations de programme et 103,2 millions de francs en crédits de paiement.

Le reste des crédits nouveaux demandés pour 1973 doit permettre de couvrir les hausses de salaires prévues et, en outre, le vieillissement normal du matériel. Il faut noter que les A. I. A. ont mis en œuvre des méthodes modernes d'entretien des appareils, qui leur permettent d'accroître leur rendement dans des proportions très importantes.

La hausse réelle des crédits par rapport à l'année dernière, sans tenir compte de la création du compte de commerce, s'élève à 7,7 % en autorisations de programme et 8,8 % en crédits de paiement. Elle vient s'ajouter à celle de 14 % obtenue en 1972.

d) *Autres chapitres de fonctionnement.*

	1972	1973	DIFFERENCE	
	(En millions de francs.)			Pourcentage.
34-55. — Télégraphe, téléphone ..	26,6	26,2	— 0,4	— 1,5
34-72. — Fonctionnement de la D. T. C. A.	34,8	22,9	— 11,9	— 34,2
34-80. — Logements, cantonne- ments, loyers	7	3,9	— 3,1	— 44,3
34-90. — Instruction, écoles.....	7,3	7,8	+ 0,5	+ 6,8
34-91. — Frais de transport.....	13,9	14,5	+ 0,6	+ 4,3
34-92. — Dépenses de fonctionne- ment	39,1	47,7	+ 8,6	+ 22

La diminution très forte des crédits de loyers résulte d'une simple mesure d'ordre : regroupement au chapitre 35-61, Terre, des crédits de location de logements et d'entretien des logements domaniaux dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer.

Les diminutions globales de crédits affectant les trois premiers chapitres proviennent de l'extension du compte de commerce aux ateliers industriels de l'aéronautique : les dépenses de cette nature doivent être supportées, on l'a vu au paragraphe précédent, par le chapitre 34-71, entretien du matériel de série.

e) *Entretien des immeubles et du domaine.*

Chapitre 35-61 :

1972	66,2 millions de francs
1973	72 millions de francs

+ 5,8 millions de francs

Soit + 8,8 %.

Compte tenu d'un versement de 0,7 million de francs au chapitre 34-71 pour la même raison que ci-dessus, l'augmentation réelle des crédits est de 10 % par rapport à 1972. Etant donné la hausse des prix prévisible en 1973, ces crédits ne permettront pas une amélioration bien sensible de l'entretien immobilier.

III. — Section Forces terrestres.

a) Carburants.

Chapitre 34-41 :

1972	148,5 millions de francs
1973	155,1 millions de francs

+ 6,6 millions de francs

Soit + 4,4 %.

Une légère baisse du prix des carburants auto ayant été notée en 1972 (0,6 % environ), les crédits complémentaires permettront d'accroître le kilométrage parcouru par les véhicules et les engins, et donc d'améliorer l'instruction du personnel.

De même, le prix du carburéacteur ayant diminué de 2,8 % environ, le nombre d'heures de vol des hélicoptères de l'aviation légère pourra être augmenté.

b) Entretien courant des matériels.

Chapitre 34-52 :

1972	212,5 millions de francs
1973	225,4 millions de francs

+ 12,9 millions de francs

Soit + 6 %.

Il s'agit ici d'opérations d'entretien non programmées des matériels terrestres ou aériens, réalisées à l'échelon local. Les dépenses comprennent donc les frais de fonctionnement du service du matériel et de ses ateliers, ainsi que l'achat des pièces de rechange : l'augmentation des crédits doit permettre de couvrir les hausses économiques prévisibles.

c) *Entretien des matériels-programmes* (chap. 34-71).

Autorisations de programme :

1972	512 millions de francs
1973	588,8 millions de francs

Soit + 15 %.

+ 76,8 millions de francs

Crédits de paiement :

1972	346,9 millions de francs
1973	399,9 millions de francs

Soit + 15,3 %.

+ 53 millions de francs

Le contre-coup de la création du compte de commerce des ateliers industriels de l'aéronautique se fait sentir ici aussi pour l'entretien du matériel aérien, à concurrence de 3,7 millions d'autorisations de programme et 2,8 millions de crédits de paiement. La progression réelle des crédits est donc de l'ordre de 14,2 % en autorisations de programme et 14,4 % en crédits de paiement.

Ces crédits doivent couvrir non seulement les dépenses de fonctionnement des services, mais aussi les achats de pièces de rechange. On pense que l'augmentation prévue permettra de couvrir les conséquences des hausses économiques et celles des salaires, et de faire face aux échéances normales de revision des matériels suivant les plans actuellement prévus.

d) *Autres chapitres de fonctionnement.*

	1972	1973	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
34-51. — Services rattachés au service du matériel. — Entretien et fonctionnement	16,2	17,3	+ 1,1 (+ 6,8 %)
34-55. — Télégraphe et téléphone.....	20,5	21,8	+ 1,3 (+ 6,3 %)
34-80. — Logements et cantonnements..	13,3	16	+ 2,7 (+ 20 %)
34-81. — Service de traitement automatique de l'information.....	22,4	24,2	+ 1,8 (+ 8 %)
34-90. — Instruction, écoles, recrutement	78	98,3	+ 20,3 (+ 26 %)
34-91. — Transports, matériel et personnel	105,9	111,7	+ 5,8 (+ 5,5 %)
34-92. — Etudes et expérimentations techniques	3,6	3,7	+ 0,1 (+ 2,8 %)
34-93. — Remonte et fourrages.....	2,7	2,9	+ 0,2 (+ 7,4 %)

L'importance de l'augmentation des crédits d'instruction, écoles, correspond à l'amélioration des conditions d'exécution du service militaire, ainsi qu'à l'accroissement du nombre des appelés :

- augmentation du nombre des séjours dans les camps et les stages commandos ;
- prolongation des stages et sorties de courte durée ;
- amélioration des moyens d'instruction, etc.

e) *Entretien des immeubles et du domaine.*

Chapitre 35-61 :

1972	207,7 millions de francs
1973	238,5 millions de francs
	<hr/>
	+ 30,8 millions de francs

Soit + 14,8 %.

Plusieurs causes justifient cette augmentation, dont un certain nombre de mesures d'ordre qui ne modifient pas les charges du chapitre. Deux mesures intéressent directement l'entretien du domaine :

— une majoration de 10 % des crédits d'entretien proprement dits, qui doit permettre une meilleure conservation des immeubles : 6,05 F par mètre carré au lieu de 5,54 F en 1972 ;

— remplacement par des personnels civils des appelés qui ont actuellement la charge de l'entretien locatif du domaine immobilier : 4 millions de francs. On attend de cette mesure, prise à titre expérimental dans une seule division, un accroissement du temps passé par les appelés à l'instruction, et donc une meilleure exécution du service militaire.

IV. — **Section Marine.**

a) *Combustibles et carburants.*

Chapitre 34-41 :

1972.....	149,5 millions de francs
1973.....	139,4 millions de francs
	<hr/>
	— 10,1 millions de francs

Soit — 6,7 %.

La baisse assez spectaculaire du prix des combustibles de navigation de la Marine en 1972 — 25 % pour le gas-oil et 27 % pour le mazout — a rendu possible une diminution des crédits pour 1973.

La Marine compte donc, avec ces crédits, couvrir sans difficulté les consommations prévues au cours de l'année, et également reconstituer, dans une certaine mesure, ses stocks qui s'étaient dangereusement amenuisés au cours des années précédentes par suite de la hausse des prix.

b) *Entretien du matériel courant.*

Chapitre 34-42 :

1972.....	44,3 millions de francs
1973.....	50,5 millions de francs
	<hr/>
	+ 6,2 millions de francs

Soit + 14 %.

Chapitre 34-93 (1) :

1972.....	10,5 millions de francs
1973.....	11,3 millions de francs
	<hr/>
	+ 0,8 million de francs

Soit + 7,6 %.

En 1972, les hausses de crédits sur ces deux chapitres avaient été respectivement de 2,5 % et de 0,6 %, c'est-à-dire inférieures aux hausses économiques : il en était résulté, outre de très réelles difficultés de fonctionnement, un amenuisement des stocks en magasin qui, sur certains points, étaient au-dessous de la marge de sécurité.

L'augmentation proposée va permettre de remédier partiellement à cette situation.

(1) Entretien et renouvellement du matériel automobile.

c) *Entretien des bâtiments de la flotte* (chap. 34-71):

Autorisations de programme :

1972.....	641,9 millions de francs
1973.....	703,9 millions de francs
	<hr/>
	+ 62 millions de francs

Soit + 9,6 %.

Crédits de paiement :

1972.....	641,9 millions de francs
1973.....	703,9 millions de francs
	<hr/>
	+ 62 millions de francs

Soit + 9,6 %.

En 1972, l'augmentation obtenue avait été de 14 % ; le cumul de ces deux majorations de crédits va permettre de reprendre un rythme un peu plus régulier du grand carénage des bâtiments de la flotte. Au cours des années précédentes on avait dû, faute de crédits suffisants, retarder certaines opérations, ce qui n'avait pas été sans risque.

Pour 1973, le programme actuel comporte l'entrée en grand carénage du porte-avions *Clemenceau* (qui durera environ une année) ainsi que des premiers escorteurs d'escadre qui ont subi une refonte A. S. M. (anti-sous-marins).

Par contre, une diminution sensible des charges d'entretien des bâtiments utilisés par le Centre d'expérimentations du Pacifique est attendue de ses nouvelles conditions d'activité.

d) *Entretien des matériels de série de l'aéronautique navale*
(chap. 34-52).

Autorisations de programme :

1972	139,4 millions de francs
1973	165 millions de francs
	<hr/>
	+ 25,6 millions de francs

Soit + 18,4 %.

Crédits de paiement :

1972	120,5 millions de francs
1973	136,3 millions de francs
	<hr/>
	+ 15,8 millions de francs

Soit + 13,1 %.

Il faut tenir compte, ici encore, du passage des ateliers industriels de l'aéronautique en compte de commerce, ce qui absorbe 5,6 millions de francs en autorisations de programme et 3,9 millions de francs en crédits de paiement, réduisant ainsi la hausse réelle des autorisations de programme à 14,3 %.

Cet accroissement correspond tout d'abord à la couverture des hausses économiques, dans les mêmes conditions que celles retenues pour l'Armée de l'Air.

Il doit permettre, en outre, de faire face à l'augmentation en 1973 du programme des visites du 4^e degré, ainsi qu'aux conséquences de la modification sensible de l'activité aérienne en 1973, caractérisée notamment par une augmentation du nombre des heures de vol du Breguet Atlantic.

e) *Autres dépenses de fonctionnement.*

	1972	1973	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
34-51 Fonctionnement, achat et entretien des matériels courants de l'aéronautique navale	9,4	10	+ 0,6 (+ 6,4 %)
34-61 Dépenses de service courant des arsenaux et bases navales.....	6,8	8,3	+ 1,5 (+ 22 %)
34-80 Logements, cantonnements, loyers.	4,3	1,4	— 2,9 (— 67,5 %)
34-81 Fonctionnement du service hydrographique et océanographique....	4,2	3,9	— 0,3 (— 7,1 %)
34-90 Instruction, écoles, recrutement..	8,2	10	+ 1,8 (+ 21,9 %)
34-95 Redevances aux postes et télécommunications	8,4	9,5	+ 1,1 (+ 13 %)

La diminution importante des crédits du chapitre logements, cantonnements, loyers provient d'une mesure d'ordre qui transfère à la section Forces terrestres un certain nombre d'attributions et de crédits correspondants (chambres conventionnées en région parisienne et logements domaniaux dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer).

De même, le chapitre 34-81 doit subir une réduction de crédits pour compenser la création à la Section commune d'un certain nombre d'emplois civils.

On notera l'augmentation importante du chapitre 34-90 : développement de l'instruction des réserves et de la préparation militaire.

f) *Entretien des immeubles et du domaine.*

Chapitre 35-61 :

1972	24,4 millions de francs.
1973	26,6 millions de francs.

+ 2,2 millions de francs,

Soit + 9 %.

Des mesures d'ordre viennent masquer la hausse réelle des crédits, qui est de 10 % comme pour les autres sections : 2,4 millions de francs ; on peut en attendre une certaine amélioration de l'entretien du domaine immobilier, si la hausse des prix reste dans les limites prévues en 1973.

V. — Section Gendarmerie.

La création d'une section distincte en 1973 rend un peu plus difficile la comparaison des crédits.

Trois chapitres intéressent le fonctionnement et l'entretien du matériel :

	1972	1973	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
34-51 Entretien des matériels et fonctionnement	105,7	120	+ 14,3 (+ 13,5 %)
34-53 Loyers et annuités.....	112	128	+ 16 (+ 14,3 %)
35-51 Entretien des immeubles.....	24,3	27,8	+ 3,5 (+ 14,4 %)

Les crédits de fonctionnement sont en augmentation importante, surtout en matière de carburant, d'entretien des véhicules, de fournitures de bureau, etc. Les nouveaux effectifs d'appelés nécessitent également une hausse des crédits prévus pour l'instruction.

La création de 60 emplois destinés à assurer la garde des établissements de la Délégation ministérielle pour l'armement a été comprise dans les crédits supplémentaires accordés pour les loyers.

CONCLUSION

En bref, ce titre III du budget donne dans l'ensemble satisfaction :

— il reste dans le cadre de la loi-programme et respecte l'ensemble des principes qu'elle pose ;

— il fait application de la loi sur le statut des militaires en leur étendant les mesures prises pour les rémunérations de la fonction publique ;

— il tend à améliorer le sort du contingent ;

— il comprend une augmentation sensible des crédits d'entretien du matériel, dont l'insuffisance avait été notre souci majeur au cours des exercices précédents.

On peut se demander, par contre, si le texte du Code du service national ne devrait pas être modifié pour augmenter le nombre des cas de dispense du service militaire pour des motifs nouveaux.

Au total, en effet, 24.000 dispenses ont été accordées chaque année en 1971 et 1972, alors que les exemptions atteignaient 120.000 jeunes gens environ.

Les articles 31 et 32 du Code du service national sont très restrictifs, et les cas de dispense du service militaire sont limités aux pupilles de la Nation, aux fils des victimes de la guerre et aux soutiens de famille. Cette notion de soutien de famille ne pourrait-elle être conçue plus largement et étendue à tous ceux dont l'absence pendant la durée du service militaire aurait de graves répercussions sur l'entreprise ou l'exploitation qu'ils dirigent ?

*

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat les crédits (titre III) du budget de la Défense nationale pour 1973.

DISPOSITIONS SPECIALES

Article 25.

Mesures nouvelles.

Dépenses ordinaires des services militaires.

Texte. — I. — Il est ouvert au Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale, pour 1973, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 2.158.363.865 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

II. — Il est ouvert au Ministre d'Etat chargé de la Défense nationale, pour 1973, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 1.592.457.882 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

Commentaire. — Cet article récapitule les crédits afférents aux mesures nouvelles pour les dépenses ordinaires des services militaires.